



Conseil économique et social

Distr. générale
15 septembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des effets

Vingt-neuvième session

Genève, 22-24 septembre 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Financement des activités relatives aux effets

Financement des activités relatives aux effets

Note du Bureau du Groupe de travail des effets

Rectificatif

Tableau 2, colonne «PIC-Forêts»

La valeur pour la Suisse *doit être* 3 390.

La valeur pour «Contribution totale» *doit être* 53 352.

Tableau 2, colonne «Activités relatives aux effets – GEN»

La valeur pour la Suisse *doit être* 51 856.

La valeur pour «Contribution totale» *doit être* 518 773.

Tableau 2, colonne «CMEI»

La valeur pour la Suisse *doit être* 7 408.

La valeur pour «Contribution totale» *doit être* 117 358.

Tableau 4 b), colonne 2, titre

Remplacer 2009 *par* 2010.

Tableau 4 b), colonne «PIC-Modélisation et cartographie»

Aucune valeur ne doit être indiquée pour l'Allemagne.

La valeur pour «Total» *doit être* 13 838.

Tableau 4 b), colonne «Équipe spéciale des aspects sanitaires»

La valeur pour l'Allemagne *doit être* 6 530.

La valeur pour «Total» *doit être* 34 205.

Tableau 6, titre

Remplacer 2010 *par* 2011.
